

soutenir le principe de Mackenzie King selon lequel la consultation est indispensable. Puisque le gouvernement actuel ne pense pas qu'il faille adopter au plus tôt cette mesure, il n'est pas urgent de l'étudier à fond.

• (5.40 p.m.)

Il se tient présentement une conférence des premiers ministres. Pourquoi cette mesure ne pourrait-elle y être discutée à fond? En tant que législateurs canadiens, pourquoi n'aurions-nous pas l'occasion de nous assurer des dispositions précises qui figureront dans le bill et de la portée de ce dernier vu qu'il porte sur une question aussi importante que notre santé et la santé de nos familles? C'est maintenant qu'il faut discuter du principe en cause car, vous le savez, il est beaucoup plus facile de présenter un projet de loi approprié que d'essayer de remédier à des erreurs. Dès qu'un gouvernement insère une mesure dans les recueils de statuts elle devient presque sacrée. On peut toujours reprocher au Parlement de l'avoir adoptée. J'ai entendu un reproche du genre en Alberta au sujet du régime de pensions. On a dit que j'avais voté en faveur du régime et c'est vrai. Il est très difficile de poser une question très précise ou d'obtenir une réponse très précise à la Chambre. Ceux qui rédigent les projets de loi et ceux qui élaborent les politiques ajoutent toujours un peu de miel au vinaigre.

Pour faire accepter la contrainte, on parle d'universalité. Quand on veut convaincre les travailleurs canadiens de quelque chose, on leur parle du capitalisme et de ce que seuls les riches désirent au pays. Je puis vous assurer que je ne suis pas riche. J'ai travaillé toute ma vie et je sais qu'il faut se faire traiter si l'on tombe d'un échafaudage. Je sais qu'une personne doit se faire soigner pour rentrer sur le marché du travail et faire sa quote-part. La plupart des Canadiens veulent le faire. Il n'est pas nécessaire de les y forcer, de les y contraindre ou de les enjôler pour qu'ils y aillent de leur contribution. Les Canadiens sont de mieux en mieux renseignés. Ce mélange de miel et de vinaigre leur est connu. Mes commettants—et il faudrait, je pense, toujours nous faire les porte-parole de nos commettants—ne prisent pas la coercition. Ils ne la prisent certainement pas en principe. Ils toléreront, je le sais, certains éléments de contrainte. Comme je l'ai dit, l'imposition comporte un élément de contrainte. Elle a de bons et de mauvais aspects.

C'est à nous d'approfondir ces questions, ici même. Le gouvernement précèdent, sous la

[M. Bigg.]

direction du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a été, selon moi, le meilleur de notre histoire. Lorsque nous avons perdu la confiance des électeurs, nous avons très bien pris la chose. Nous nous sommes dits: Nous ne pouvons plus gouverner, mais nous allons sûrement constituer la meilleure opposition que le pays ait jamais eue. Toutes les fois que les libéraux ont présenté, ces trois dernières années, une de leurs mesures législatives ou un de leurs budgets bâclés, insuffisamment étudiés, dont l'application se révélait impossible, nous y sommes allés énergiquement, mais sans acrimonie, de nos suggestions. Mes remarques d'aujourd'hui s'inspirent d'un esprit de critiques rigoureuse, direz-vous, mais aussi d'un esprit de collaboration.

Je vous avoue que j'ai l'intention de voter en faveur du projet de loi. Oui, même si des modifications s'imposent, selon moi. Je n'ai sûrement pas changé d'avis là-dessus; le bill a besoin d'être remanié assez profondément. Tout ce que je puis espérer—faible espoir, je l'avoue—c'est qu'à l'issue de leurs pourparlers, les premiers ministres provinciaux pourront réussir où nous avons échoué et donner aux Canadiens un régime d'assurance de soins médicaux acceptable aux citoyens et surtout aux provinces.

Je n'ai pas aimé la loi des pensions et, je le répète, j'ai voté en faveur de cette mesure car elle a abaissé l'âge de la retraite des travailleurs. La loi des pensions renfermait le même principe de participation obligatoire pour le bien commun, mais en définitive elle n'a pas accordé de bénéfices universels. Une des critiques que j'ai entendues le plus souvent au cours des deux dernières années émanait des cultivateurs de ma région qui ont demandé pourquoi eux, qui ont besoin, plus que d'autres sans doute, de ce régime de pensions, en retireraient le moins de bénéfices. Si le gouvernement avait voulu utiliser la contrainte comme une excuse pour l'universalité de l'assurance frais médicaux, il aurait dû présenter un projet de loi qui vise tous les citoyens. Cependant, je ne vois pas cela dans cette mesure. Je n'y distingue qu'une vague et molle contrainte, la pire des formules à cause de son élément d'incertitude.

Si le gouvernement avait dit qu'il s'inspirait du régime frais médicaux appliqué en Saskatchewan, nous aurions pu causer avec les gens de cette province pour savoir comment ce régime fonctionne. Beaucoup de ses citoyens l'ont accepté parce qu'ils estiment, comme moi, que la santé est essentielle, et qu'importent les moyens permettant de la protéger, s'ils sont efficaces. Il n'y a certainement aucune justification pour faire avaler